

Ecole Communale Van Asbroeck

Projet d'établissement



« C'est dans l'effort que l'on trouve la satisfaction et non dans la réussite.
Un plein effort est une pleine victoire. »

Gandhi

Table des matières



<i>Introduction</i>	2
<i>Fonctionnement de l'établissement</i>	3
Horaire	3
Obligations scolaires.....	3
<i>Une école qui favorise la confiance et l'épanouissement de soi</i>	4
<i>Une école où les enfants apprennent</i>	6
<i>Une école citoyenne</i>	8
<i>Une école qui prend en compte les capacités de chaque enfant</i>	10
Evaluations formatives et diagnostiques	10
Evaluations sommatives	11
Ateliers de besoin	11
Adaptatrices	11
Ateliers verticaux	11
Visite médicale	12
Tests d'orientation et dépistage	12
Promotion de la santé	13
Animations en 6 ^{ème}	13
<i>Une école qui communique</i>	14
Réunion de parents	14
Journal de classe (en primaire)	15
Farde d'avis (en maternelle et primaire)	15
Sécurité des enfants	15
Collaboration parents-école	16
<i>Une école où les parents ont un rôle à jouer</i>	17

Introduction

- * Ce document a été élaboré en concertation par les enseignants de l'école et approuvé par le conseil de participation.
- * Ce projet engage les familles et l'école. En inscrivant leur enfant dans l'établissement, les parents en acceptent les choix pédagogiques et les actions concrètes tels que définis ci-après.
- * Ce projet est en totale adéquation tant avec le projet éducatif que le projet pédagogique de notre P.O., la Commune de Jette.
- * Suite à la décision du P.O., l'équipe éducative base son action pédagogique sur le programme édité par le CECP.

Fonctionnement de l'établissement

Horaire

L'école est ouverte de 7h30 à 18h.

	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
8h30-9h20					
9h20-10h10					
10h10-10h25	Récréation				
10h25-11h15					
11h15-12h05					
12h05-13h30	Repas de midi			Repas de midi	
13h30-14h20					
14h20-14h30	Récréation			Récréation	
14h30-15h20		15h10			
15h20-16h10	P5-P6			P5-P6	

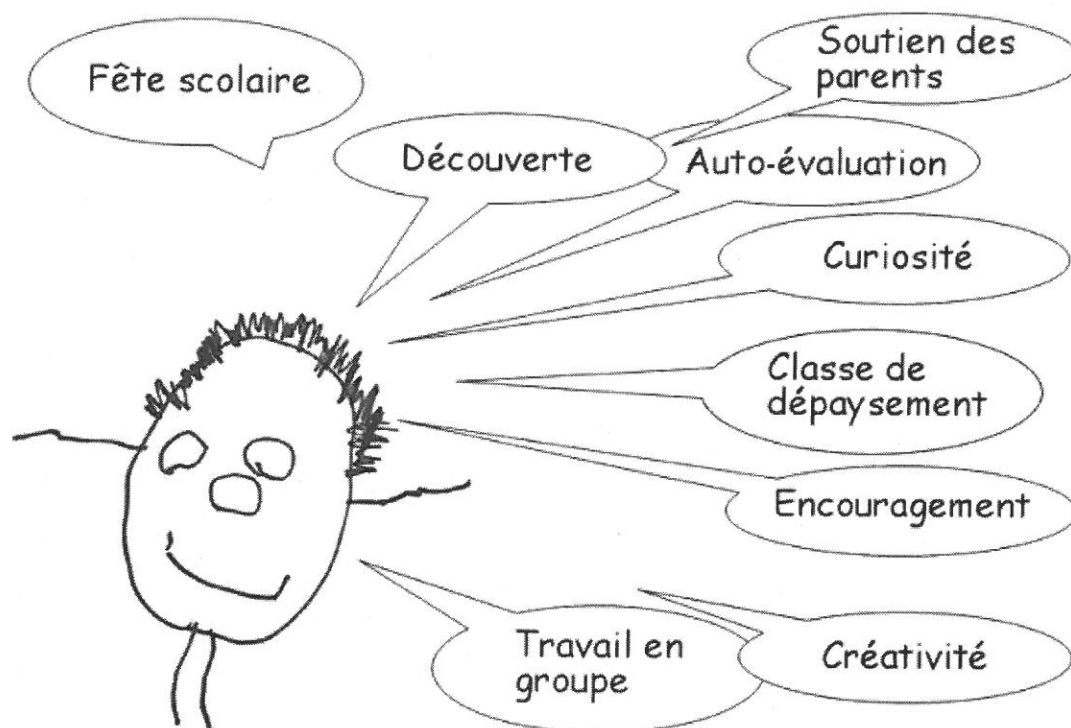
Obligations scolaires

Tout enfant âgé de 6 ans est tenu de se rendre à l'école quotidiennement. Toute absence d'un jour doit être justifiée par un mot écrit par les parents. Pour que les motifs soient reconnus valables, ils doivent être remis à l'école au plus tard le lendemain du dernier jour d'absence lorsque celle-ci ne dépasse pas 3 jours, et au plus tard le 4^e jour d'absence dans les autres cas.

Tout enfant arrivant en retard à l'école doit passer par le bureau de la direction, une sanction sera appliquée à partir du 3^{ème} retard.

La régularité des présences à l'école et la ponctualité influent sur le bien-être des enfants.

Une école qui favorise la confiance et l'épanouissement de soi



Tout au long de sa scolarité, votre enfant sera encouragé dans son évolution en développant **sa confiance en lui**.

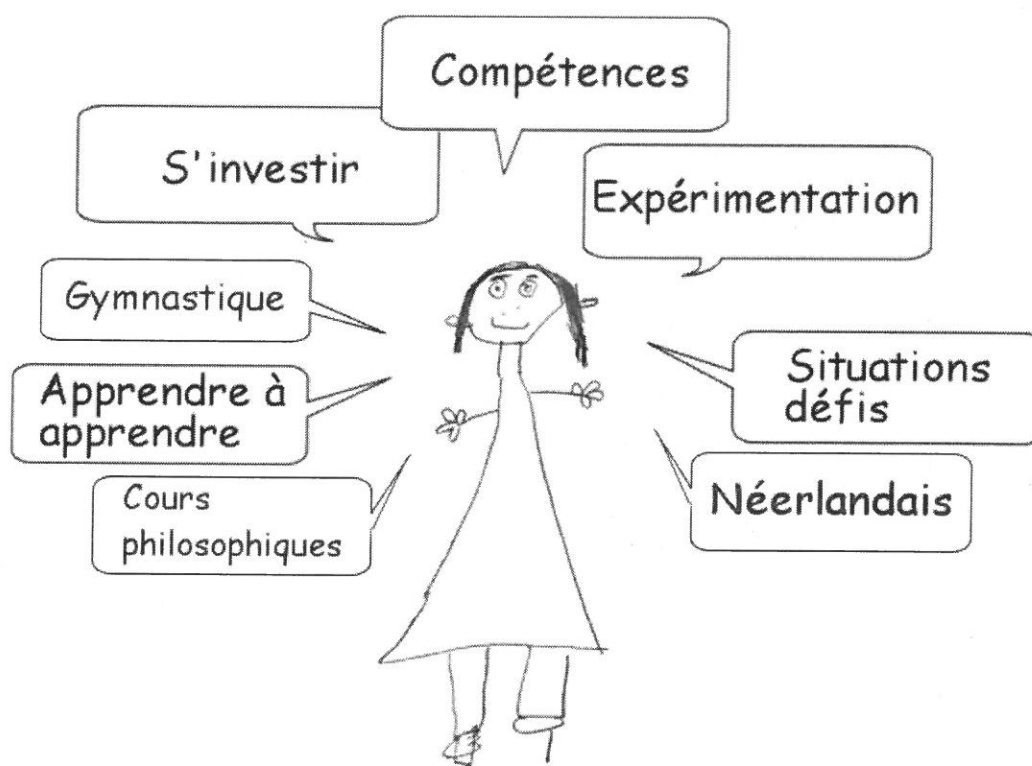
Cela se fera au travers :

- * de **différentes découvertes** (ateliers scientifiques, artistiques,... au sein de la classe et/ou en ateliers verticaux 5/8, 8/10, 10/12).
- * d'**activités créatives** (activités manuelles, musicales, corporelles, expression écrite, pièces de théâtre,...).
- * de **fêtes scolaires** (projets collectifs préparés).
- * d'**auto-évaluations** (en prenant conscience de ses difficultés et de ses atouts, votre enfant pourra mieux agir pour évoluer).
- * de **classes de dépaysement** (une fois par cycle dès la 3^{ème} maternelle) : classe de mer, ferme, forêt,... Un suivi pédagogique a lieu en classe avant, pendant et après.

* de **travaux de groupes** : ils permettent de connaître les autres et d'accepter les différences en étant à l'écoute, en dialoguant. Ils permettent aussi de comprendre la richesse d'un groupe. Chacun apporte, ainsi, sa pierre à l'édifice.

* du **soutien des parents** qui est un élément essentiel dans l'épanouissement de l'enfant et par conséquent dans sa réussite scolaire.

Une école où les enfants apprennent



Notre école tend à développer des savoirs et des **compétences** conformément au programme du Conseil de l'Enseignement des Communes et des Provinces.

Notre enseignement est basé sur :

- * des manipulations (bacs à matière en maternelle), des **expérimentations** et des **situations défis**.
- * des situations concrètes et mobilisatrices partant du vécu des enfants : visites, souhaits collectifs, vécu individuel, la vie de la classe...
- * l'utilisation de manuels scolaires, de l'actualité et d'autres outils pédagogiques.

* une approche pluridisciplinaire :

- 3 périodes de néerlandais par semaine en P3 et P4.
- 5 périodes de néerlandais par semaine en P5 et P6.
- 2 périodes de psychomotricité par semaine en maternelle.
- 2 périodes de gymnastique par semaine en primaire.
- 2 périodes d'options philosophiques par semaine en primaire (morale et religions).
- 1 période de piscine par quinzaine en fonction des disponibilités.

Nous attendons de nos élèves qu'ils **s'investissent** dans leur travail et nous comptons sur votre soutien.

Nous leur enseignons des méthodes **pour apprendre à apprendre**.

Une école citoyenne



Dans le but de former des citoyens responsables et autonomes, notre école favorise l'**alternance entre travail collectif (en groupes) et individuel.**

Chaque enseignant veille à valoriser l'**apprentissage et le respect** des règles de vie qui sont reprises dans la charte de l'école, complétées par celles des classes.

Les enfants participent aux conseils de classes. Ceux-ci leur permettent non seulement de régler des conflits éventuels, mais aussi de s'exprimer à propos de tout sujet concernant l'école ou la classe. Lors de ces conseils, un délégué est élu. Il sera le représentant de la classe lors **des conseils d'école**, où il relayera les suggestions, idées, remarques... émises et votées par ses camarades. Ces moments privilégient la **prise de parole, l'écoute et le respect** des avis partagés.

L'utilisation d'outils de communication tels que la bibliothèque, le journal des enfants, internet... permet aux élèves de s'ouvrir au monde extérieur.

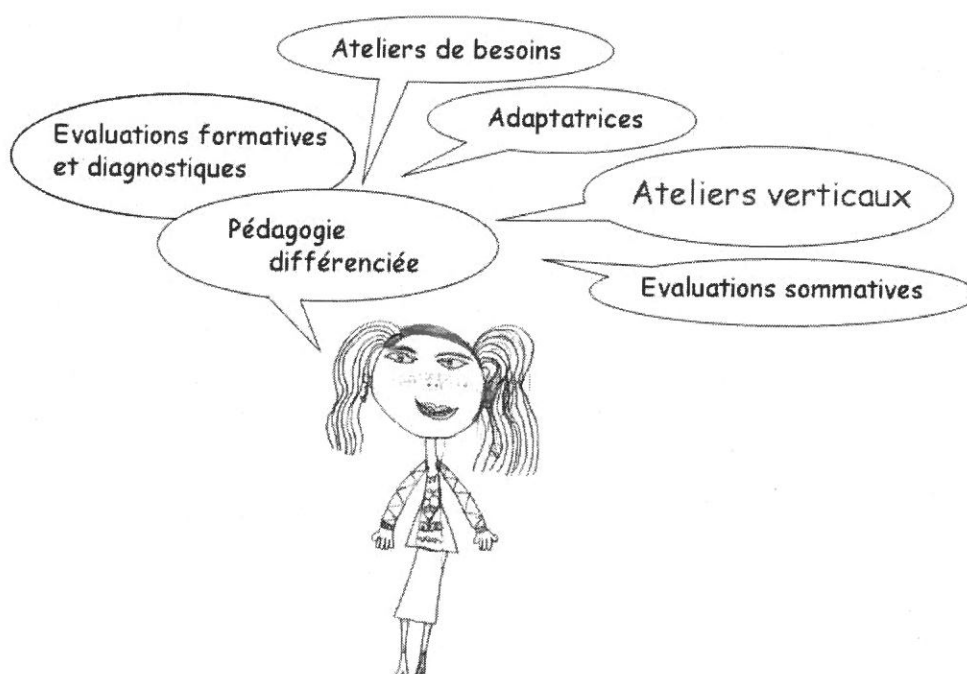
Tout au long de sa scolarité, l'enfant sera amené à découvrir **différentes professions** par des rencontres, des visites, des animations... Par exemple : journée à la ferme, métier du policier, écrivain en classe, avocat en classe, visite d'une boulangerie ou d'une imprimerie, visite de la poste,...

En 6^{ème} primaire, les enfants sont invités à visiter différents lieux de cultes afin de les ouvrir aux autres religions. Ils découvriront également un centre laïc. Les professeurs des différents cours philosophiques les accompagneront.

Une école qui prend en compte les capacités de chaque enfant

Nous pratiquons un enseignement qui vise à mettre les enfants au centre de leurs apprentissages afin de les aider au mieux à s'émanciper socialement :

- par une pédagogie différenciée
- par une collaboration école-PMS-PSE



Evaluations formatives et diagnostiques

Ces évaluations permettent lors des différents apprentissages de mieux diagnostiquer le niveau d'acquisition de la matière et des compétences afin de déterminer l'aide à apporter à chaque enfant. Les résultats de celles-ci seront les points de départ de la constitution de groupes de besoins.

Evaluations sommatives

Comme toutes les écoles communales francophones de Jette, nous utilisons un bulletin commun, réalisé par le Pouvoir Organisateur. Un calendrier des 4 bulletins (2 portant sur le travail au quotidien et 2 portant sur des bilans) est distribué aux parents.

Une épreuve certificative communale est organisée en fin de 2^{ème} année.

En fin de 6^{ème} année, les élèves présenteront une épreuve en vue de l'obtention du CEB (Certificat d'Etudes de Base) commun à toutes les écoles de la communauté française.

Ateliers de besoin

Suite aux évaluations formatives et diagnostiques, des ateliers de soutien, de remédiation ou de dépassement sont organisés avec les différentes aides disponibles.

Adaptatrices

Les adaptatrices participent aux ateliers en fonction des besoins de la classe.

Ateliers verticaux

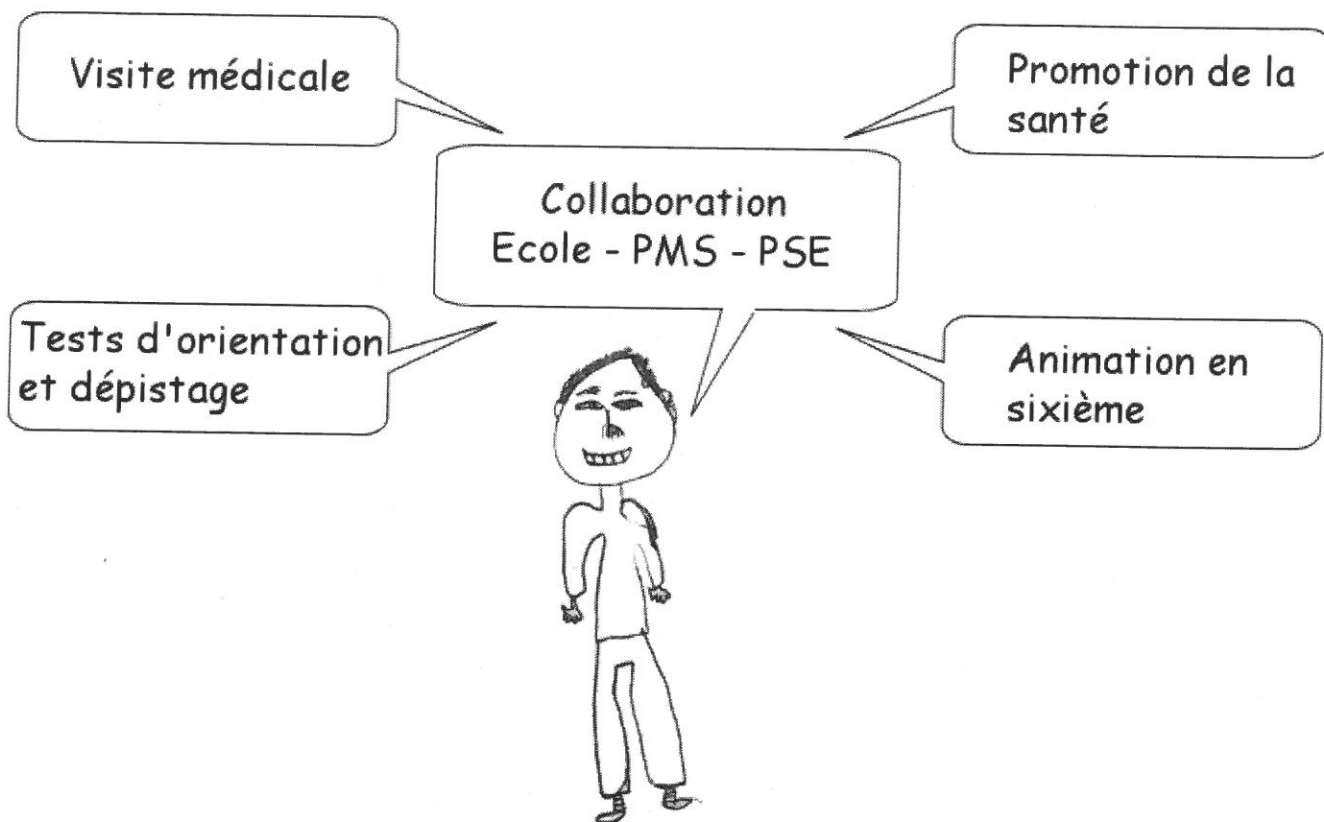
Ils permettent d'organiser des activités en cycle.

Les ateliers 5/8 : entre les 3èmes maternelles et les 1ères et 2èmes primaires.

Les ateliers 8/10 : entre les 3èmes et les 4èmes primaires.

Les ateliers 10/12 : entre les 5èmes et les 6èmes primaires.

Il favorise le tutorat, la connaissance de l'autre et un climat constructif dans l'école.



Visite médicale

Une visite médicale est organisée en collaboration avec le centre de promotion de la santé à l'école (PSE) en 1^{ère} et 3^{ème} maternelle et en 2^{ème} et 6^{ème} primaire. Cette visite est obligatoire.

Un test de la vue est organisé en 4^{ème} primaire.

Tests d'orientation et dépistage

En 3^{ème} maternelle, un dépistage est organisé par le centre psychomédico-social (PMS). Celui-ci déterminera sa capacité à passer en première primaire.

En primaire, l'école travaille en collaboration avec le PMS sur demande de l'enseignant ou des parents.

Promotion de la santé

Par différentes actions, nous sensibilisons l'enfant à l'acquisition de bonnes habitudes.

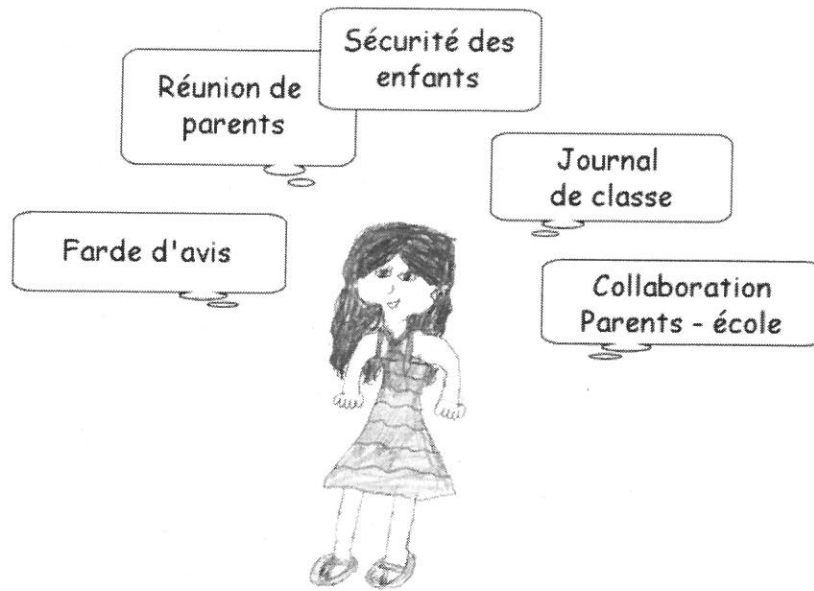
Exemples :

- Hygiène des mains.
- Collations saines.
- Animation dos.
- Journées sportives.

Animations en 6^{ème}

- Education affective et sexuelle.
- La vaccination.
- L'aide à l'orientation pour le passage en secondaire.
- Sensibilisation aux problèmes du tabac.
- Sensibilisation aux maladies sexuellement transmissibles (MST).

Une école qui communique



Les relations entre adultes et enfants se déroulent dans un climat respectueux de chacun tant dans le vocabulaire que dans les gestes. L'évolution de l'apprentissage de votre enfant nécessite une collaboration étroite et constructive.

Réunion de parents

En primaire :

- 1^{ère} réunion collective d'information obligatoire.
- 1^{er} bulletin remis sur rendez-vous à la réunion des parents.
- Les bulletins suivants seront suivis d'une réunion individuelle proposée sur rendez-vous si besoin.

En maternelle :

- 1^{ère} réunion collective d'information obligatoire.
- Une réunion individuelle ouverte à tous et toutes dans le courant du mois de janvier.
- Une réunion individuelle dans le courant du mois d'avril-mai sur convocation de l'institutrice ou à la demande des parents.

En cas de questions ou problèmes, merci de prendre rendez-vous via le journal de classe en primaire ou la farde d'avis en maternelle.

Journal de classe (en primaire)

Celui-ci mentionne l'horaire des cours, les activités pédagogiques ainsi que les dates de piscine. Le journal de classe tient aussi lieu de moyen de correspondance entre l'école et les parents de l'élève. Il doit être tenu avec soin et signé par les parents tous les jours.

Farde d'avis (en maternelle et primaire)

Les avis doivent être signés, complétés correctement et remis dans les délais à l'enseignant de votre enfant uniquement.

Sécurité des enfants

Notre expérience nous fait dire qu'afin d'assurer au mieux la sécurité de votre enfant, les parents ne pourront accéder aux couloirs, locaux des classes, que ce soit avant les cours, pendant les cours ou après les cours (sauf autorisation de la direction).

Pour l'école primaire, nous vous demandons d'aller conduire votre enfant dans le local de garderie (réfectoire sous le préau) avant 8h15 et de le laisser au bord du chemin après 8h15 afin de ne pas encombrer la cour de récréation.

Les enfants non-accompagnés de leurs parents avant 8h15, se rendent immédiatement dans le réfectoire (garderie).

Pour l'école maternelle, nous vous demandons de déposer votre enfant avant 8H25 dans le local approprié et d'ensuite quitter l'école.

La sortie des cours se fait entre 15h20 et 15h30.

Les enfants sont ensuite confiés aux accueillantes. Vous pourrez venir les chercher à partir de 16h15 et ce jusqu'à 18h.

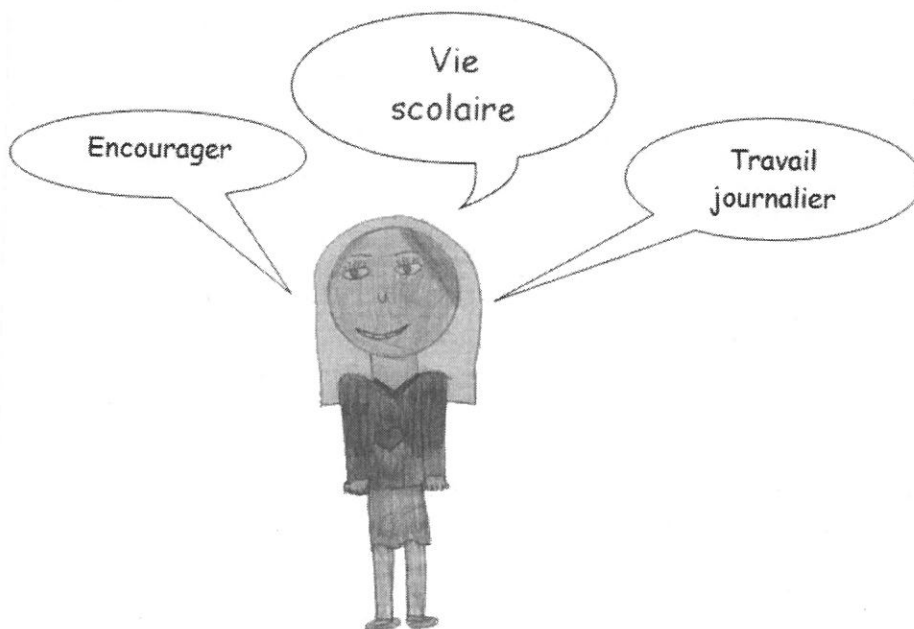
Collaboration parents-école

Pourquoi entrer en contact avec l'enseignant ou la direction de votre enfant ?

- Pour informer d'un changement d'adresse ou de téléphone.
- Pour faire part d'un problème familial ou relationnel.
- Signaler votre inquiétude quant aux difficultés rencontrées par votre enfant.

Il est autant de votre responsabilité que de la nôtre de détecter d'éventuels problèmes tant au niveau du travail scolaire que du comportement.

Une école où les parents ont un rôle à jouer.



Les parents sont un soutien indispensable dans la mission de l'enseignant.

Ils se doivent :

- * d'**encourager** et de soutenir l'enfant dans son **travail journalier** et son évolution.
- * d'**accorder de l'attention et de l'intérêt** à la vie scolaire.
- * d'examiner le travail, les réalisations et les résultats de leur(s) enfant(s).
- * de veiller à l'accomplissement des tâches administratives et d'encourager l'apprentissage de la ponctualité, de l'effort, de la politesse, du respect de soi et des autres et du matériel.

« Il faut apprendre à se servir de ses mains parce qu'au bout de chaque doigt, il y a un petit cerveau. »

Tomi Ungerer



Page à découper et à remettre au titulaire de votre enfant pour le deuxième lundi de septembre.

Je soussigné(e).....
parent de en classe de

déclare avoir pris connaissance des documents suivants :

- le projet éducatif des écoles communales de Jette.
- le projet pédagogique des écoles communales de Jette.
- le projet d'établissement de l'école Van Asbroeck.

Je marque mon accord sur tous les points mentionnés dans ces différents documents.

J'autorise que mon enfant soit photographié/filmé dans le cadre des activités à l'école et à l'extérieur de l'école et que les photos puissent être affichées sur des panneaux en classe, à l'école, dans le journal de l'école ou sur le site internet de l'école afin de promouvoir l'école et de communiquer sur la vie des classes.

Cette autorisation est valable pour toute la durée de la scolarité de mon enfant à l'école Van Asbroeck.

Je peux retirer mon autorisation, par écrit, à tout moment.

Pour toute l'Equipe Educative
La Directrice,

Signature des Parents
ou de la personne responsable

S. DE BIE

Nous contacter

École : Rue Hubert Van Eepoel, 1
1090 Jette

 : 02/427 49 11

 : 02/420 70 45

Mail : vanasbroeck@jette.irisnet.be

PMS : 02/563 11 00

PSE : 02/800 86 27

Sandre BRIXHE: 0491/866 433

Les Cuisines Bruxelloises : 02/512 24 87



